

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES – UES Gfi Informatique



La DIRECCTE a émis sa décision concernant le découpage des Comités d'Établissement : La demande de la Direction est rejetée.

Le découpage actuel est donc conservé pour les élections à venir.

A ce jour, 27 mai, nous savons pas si la Direction utilisera son droit de contester cette décision.

Au-delà de ce point de divergence, la **CFDT** revendique sur d'autres thèmes :

Collèges électoraux du Protocole d'Accord Préélectoral

- ❖ Les salariés sont répartis sur deux collèges électoraux : Techniciens et Agents de Maîtrise 918 salariés, et Cadres 5.548 salariés. Pour la **CFDT** cette répartition des salariés sur les deux collèges est très inégale et la distinction entre les deux collèges n'est justifiée par aucun argument fondé.
- ❖ Au niveau du découpage des périmètres des **Délégués du Personnel**, il y a 8 périmètres sur 15, dont l'effectif TAM est inférieur à 11 salariés : Aix 1, Bordeaux 2, Douai 6, Est 4, Grenoble 1, Montpellier 4, Orléans 8, Sophia 3.
- ❖ Les cas extrêmes de Aix, et Grenoble montre l'aberration d'une telle répartition. En effet sur ces deux périmètres le seul salarié se retrouve en position d'être le seul candidat et le seul électeur. Il est légitime de s'interroger sur la confidentialité du vote. Pour dissiper tout malentendu, nous précisons que la **CFDT** est favorable au découpage des périmètres des Délégués du Personnel, tel que défini pour la société Gfi Informatique.
- ❖ Il est stipulé que la composition du **Comité Central d'Entreprise** sera établie en application de l'accord du 9 mai 2001. La **CFDT** souligne que la désignation des membres se fait sur un **collège unique**.
- ❖ L'Organisation Syndicale qui porte cette revendication de répartition en collèges distincts est la CFE-CGC. Par ailleurs, cette même organisation signe des Protocoles d'Accord Préélectorales sur des sociétés du Groupe Gfi, convenant d'un **collège unique** (cf les Protocoles d'Accord Préélectorales de Gfi Consulting d'octobre 2013, Gfi Infogen Systems, Gfi Chrono Time et Adeliior France d'avril 2014).
- ❖ **Au vu de ces différents éléments, et dans un souci de représentation des salariés équitable et efficace, la CFDT revendique un collège unique pour les élections DP, et n'est pas opposée à un collège unique pour les élections CE.**

Professions de foi

Les professions de foi seront envoyées par courrier postal aux électeurs, en même temps que leurs codes confidentiels pour le vote. Ceci satisfait l'une des revendications de la **CFDT**. Cependant, même si la **CFDT** salue ce progrès par rapport au PAP 2011, la **CFDT** déplore que la profession de foi soit identique (par Organisation Syndicale) pour tous les électeurs de l'UES, DP et CE confondus.

La CFDT revendique une profession de foi distincte par établissement
(Une pour l'élection au Comité d'Établissement. Une pour l'élection des Délégués du Personnel)



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES – UES Gfi Informatique

Suite

Vote électronique

La **CFDT** déplore que la Direction impose un prestataire, GEDICOM, sans avoir, auparavant, sollicité les Organisations Syndicales. Nous ne saurions accepter un prestataire imposé par la Direction, sans aucune mise en concurrence avec d'autres prestataires.

Dans la solution technique GEDICOM, les mesures permettant d'identifier les salariés ne sont pas assez sécurisées :

- L'authentification du salarié sur Nom, Prénom, Lieu de naissance et Numéro de matricule est trop facile à obtenir.
- L'identité de l'électeur ne pouvant être garantie, le risque qu'un salarié se fasse usurper son identité, ou conteste l'enregistrement de son vote, est réel.

Si le vote au format électronique est adopté, la **CFDT** revendique les mesures suivantes :

- Améliorer les mesures techniques, pour l'instant insuffisantes, permettant de s'assurer de l'unicité des votes.
- Proposer un vote de substitution par correspondance, pour les électeurs ne pouvant accéder à un ordinateur.
- A la demande du salarié, renvoyer ses codes confidentiels exclusivement par courriel sur la messagerie gfi. Ne pas prévoir le renvoi des codes par TEXTO, est un procédé absolument pas sécurisé.
- Envoyer au salarié, par courriel sur la messagerie gfi et TEXTO (si le salarié a donné un numéro de téléphone mobile), un récépissé de chacun de ses votes avec les dates et heures du vote.
- Inscire l'adresse IP de l'ordinateur qui a été utilisé pour voter sur l'émargement



Durée des mandats



Dans le contexte d'une ESN en général, et chez Gfi en particulier, le turn-over important ne permet pas de conserver des instances représentatives complètes sur la durée légale de 4 ans. Aussi, lors du dernier Protocole d'Accord Préélectoral de 2011, la durée des mandats a été négociée à 3 ans.

La CFDT demande que la durée des mandats soit maintenue à 3 ans, voire ramenée à 2 ans, pour correspondre à la durée des mandats CHSCT.

Bureau de vote

Les membres du bureau seront 3 salariés électeurs, volontaires et non affectés en clientèle. Pour la **CFDT**, l'employeur n'a pas à faire de discrimination entre les salariés affectés en clientèle et les autres salariés. **Tout salarié, électeur a le droit de pouvoir exercer les fonctions d'assesseur ou de Président.**

Accès aux listes d'émargement

Alors que l'accès aux émargements pendant le scrutin est prévu par le prestataire, cette option n'est pas retenue par la Direction de GFI. Or, le Code du travail autorise cet accès à des fins de contrôle du bon déroulement du scrutin (articles R. 2324-15 et R. 2314-19).

La CFDT demande que l'accès à la liste d'émargement, durant toute la durée du scrutin, soit autorisé aux candidats et aux délégués syndicaux.



LE MENSUEL JUIN 2014

LE LUNDI DE PENTECÔTE

Lundi 9 juin 2014 = Lundi de Pentecôte = Journée de solidarité imposée par Gfi

Poser un congé ou travailler ?

Les salariés en mission chez un client « fermé » ce jour-là, seront dans l'obligation de poser un jour de congé (CP, RS ou RE). Les autres salariés auront le choix de poser un jour de congé ou bien de travailler 7 heures... s'ils regardent bien leur montre

Journée de solidarité = 7h

La **CFDT** rappelle (encore ? Ben oui, encore !...) que les salariés doivent travailler 7h pour la journée de solidarité, alors que la durée d'une journée de congé est de 7h24.

Comment poser 7h de congé ?

- 1/ Faire la demande d'une journée de congé par le workflow Gfi (ce n'est pas lui qui va compter les heures dans les soldes de congés)
- 2/ Saisir votre CRA de la façon suivante :
Lundi 9 juin : 1 journée CP ou RS ou RE
Préciser dans la colonne commentaires : « décompter 0,94 jour SVP »
En effet, $7h / 7h24 = 0,94$ jour (arrondi au 1/100ème)



Attention à ne pas perdre 0,06 jour !

- 1/ Vérifier votre CRA validé.
- 2/ Au mois de mai suivant (ou de l'année en cours, pour les années où le lundi de Pentecôte tombe en mai), poser un congé du même type (CP, RS ou RE) au-delà de votre solde. Ce congé sera pris sur le compteur de l'exercice suivant, puisque que celui-ci est déjà ouvert depuis le 1er mai.

CP ou RTT ?

- le lundi de Pentecôte tombe en mai :

Posez 1 CP et demandez 0,94 jour dans le CRA. Si votre compteur n'était pas à zéro avant, il va rester 0,06 jour qu'il faudra poser avant le 31 mai sous peine d'être perdu. Posez alors 1 jour (ou 0,5), dans ce cas, 0,06 seront décomptés sur l'exercice en cours et 0,94 seront décomptés sur le suivant (Opération possible à partir du 1^{er} mai). Si le compteur était à zéro, vous aurez jusqu'au 31 mai de l'année suivante pour ne pas perdre ce 0,06 jour.

- le lundi de Pentecôte tombe en juin :

Posez 1 RS ou RE et demandez 0,94 jour dans le CRA. Si votre compteur d'exercice précédent n'était pas à zéro, vous avez jusqu'au 31 août pour le solder, mais comme ci-dessus, entamez le solde de l'exercice suivant afin de ne pas perdre ce 0,06 jour. Si le compteur était à zéro, ce RS sera décompté sur l'exercice en cours, démarré au 1^{er} juin.

0,06 jour, ce n'est pas beaucoup ?

Au bout de 9 années, cela fait ½ journée de congé supplémentaire, et si le salarié quitte Gfi avant, ça fera des euros supplémentaires sur le solde de tout compte (qui n'en veut pas ces temps-ci ?). Payez-vous un bon resto avec, et « Merci la **CFDT** ! »

0,06 jour laissé en cadeau à notre employeur, multiplié par le nombre de salariés, ça fait environ 56 000 € par an, soit une semaine de vacances à Miami dans un hôtel de luxe pour votre patron. Avez-vous reçu au moins un petit merci ?



TICKETS RESTAURANT ÉLECTRONIQUES

C'est nouveau, et c'est moins bien !

A peine mise en service, la carte Ticket Restaurant suscite des interrogations, voire des difficultés d'utilisation. La **CFDT** a interpellé la Direction sur certains points des « **Conditions d'Utilisation** » de la carte.

Voir notre communication hebdo n° 2014-05 du 9 mai



Le 16 mai, un **courrier intersyndical** (CFDT, Sud GFI, CFE-CGC, CGT, et CFTC) a été envoyé à la Direction (Voir notre communication hebdo n° 2014-06 du 16 mai) Les réponses-explications du PDG sont parfaitement insuffisantes.

La carte ticket restaurant n'est absolument pas satisfaisante.

Aussi la CFDT demande un retour immédiat et rétroactif pour tous les salariés qui le souhaitent, au dispositif de ticket restaurant sous format papier, pour une durée libre.

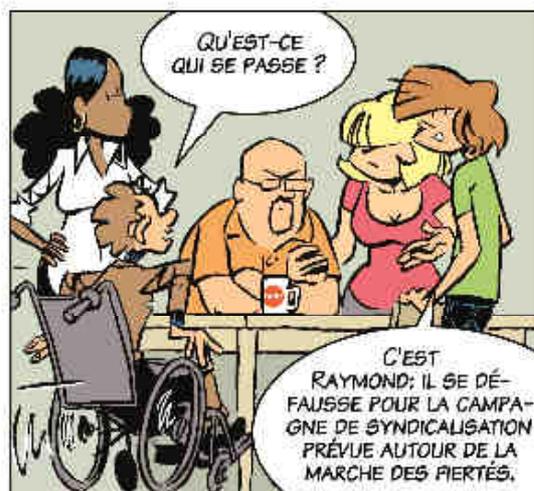
Précision sur la procédure d'échange TR électronique -> TR papier, l'envoi des TR papier par courrier recommandé est **à la charge du salarié** !



Quelques lectures intéressantes sur le sujet :

<http://www.challenges.fr/entreprise/20130717.CHA2459/le-ticket-resto-remplace-par-une-carte-a-puce-a-qui-profite-le-crime.html>

<http://www.challenges.fr/entreprise/20140307.CHA1288/la-carte-qui-remplace-les-tickets-restaurant-et-autres-cheques-dejeuner-est-elle-une-arnaque.html>



LE MENSUEL JUIN 2014

PRÉVOYANCE SANTÉ

La commission s'est réunie le 29 avril dernier :

- Présentation du **nouvel assureur MALAKOFF MEDERIC**, pour la partie prévoyance.
- Présentation des chiffres par ADDING :
 - 1^{ère} approche du bilan 2013 pour la prévoyance,
 - Bilan 2013 + 1^{er} trimestre 2014 pour la santé,
 - Découverte d'un **taux de sinistralité à 1,05 %**. A suivre...
- Le **volet social KLESIA** (ex MORNAY) est très peu utilisé. Notamment le réseau des **assistantes sociales** avec maillage sur toute la France. Prévoyance : Une plaquette du volet social MALAKOFF MEDERIC est consultable sur l'intranet Gfi. Des plaquettes spécialisées doivent être envoyées par MALAKOFF MEDERIC, et seront mise en ligne sur l'intranet Gfi. A suivre...



SALARIÉS NON AUGMENTÉS

La Direction s'engage à étudier de manière individuelle la situation des **salariés non augmentés depuis 5 ans et plus**. Cette étude sera menée au niveau de chaque Branche/Division par les RRH en liaison avec les managers concernés.

MIGRATIONS DE CONTRATS DE TRAVAIL



Des migrations de contrats de travail entre les entreprises **Gfi Informatique** (branches IS et Production) vers **Gfi I&P** sont proposées aux salariés, pour l'instant de façon individuelle. A ce jour, une vingtaine de salariés ont accepté ce transfert. La Direction indique ne pas insister lorsque le salarié refuse, et prépare une opération collective.

Quand la Direction n'obtient pas le consentement des salariés, elle passe par une solution plus contraignante, « opération collective » à laquelle les salariés ne pourront pas se soustraire.

NOUVEAU BULLETIN DE PAIE

C'est nouveau, et c'est moins bien !

Les compteurs de temps de travail effectué en heures et en jours ont disparu !

C'est particulièrement dommageable pour le mois de mai, qui est le mois de fin de période de référence... et devrions donc avoir le nombre de jours total travaillés dans l'année écoulée...

Rendez-nous nos jours travaillés !

Pour certains bulletins, et de façon aléatoire, certaines lignes de **cotisations sont erronées !!!**
La **CFDT** vous invite fortement à vérifier vos bulletins

**C'est nouveau
et c'est moins bien !**

DÉMATÉRIALISATION DU BULLETIN DE PAIE

Avec le bulletin de paie, a été jointe une note de la DRH (Direction des Ressources Humaines) proposant le « bulletin de salaire électronique ». La **CFDT** rappelle que **cette dématérialisation n'est pas obligatoire**, que seuls les salariés qui le souhaitent doivent l'activer en mai, ou plus tard.

NÉGOCIATIONS SUR L'INTÉRESSEMENT

Ce que dit le Code du Travail : L. 3312-1 L'intéressement a pour objet d'associer collectivement les salariés aux résultats ou aux performances de l'entreprise. Il présente un caractère aléatoire et résulte d'une formule de calcul liée à ces résultats ou performances. Il est facultatif.

Evolution des négociations (1) (avec P = prime d'intéressement à répartir et MO = marge opérationnelle) :

8 avril 2014 :

- Récompenser la « surperformance » :
 $P = [\text{MO France réalisée} - \text{MO France budgétée}] \times 10 \%$
- « la prime d'intéressement constitue un **avantage** pécuniaire **alternatif** à la prime de partage des profits (PPP) ».



Revendications CFDT :

- La **CFDT** a immédiatement revendiqué une formule pour récompenser d'abord la **performance** (sur MOP réalisée) plus un « accélérateur » pour récompenser la **surperformance** (sur différence MOP réalisée - MOP budgétée).
- Si les OS signent cet accord d'intéressement, envoyée la PPP pour 3 ans ! Pour cela, la délégation **CFDT** est d'emblée défavorable à une signature de cet accord.

5 mai 2014 :

- Récompense de la **performance** (budget atteint), soit si MO France réalisée \geq MO France budgétée,
Exercice 2014 : **100.000 €**
Exercice 2015 : **300.000 €**
Exercice 2016 : **400.000 €**
- Récompense de la **surperformance** (au-delà budget atteint),
 $[\text{MO France réalisée} - \text{MO France budgétée}] \times 10 \%$
- **PPP rétablie.**



Revendications CFDT :

- La **CFDT** se félicite d'avoir obtenu satisfaction sur ses 2 revendications :
 - Récompenser la **performance** et récompenser la **surperformance**,
 - Rétablissement de la **PPP**
- Pour apprécier les résultats sur le **périmètre de l'UES**, la **CFDT** a demandé des éléments complémentaires à la Direction :
 - les comptes de résultats 2011, 2012 et 2013 des deux entités UES GFI et groupe GFI France,
 - la nature et le montant des opérations réciproques dans les comptes consolidés (au minimum sur 2013, voire sur les 3 ans),
 - ainsi que les accords d'intéressements des autres sociétés du groupe GFI France, hors UES, et les montants versés.



3 juin 2014 : Prochaine séance de négociation.

A suivre ...

(1) Qui négocie les accords à Gfi ?

Les Délégués Syndicaux et les négociateurs mandatés par les Organisations Syndicales représentatives.

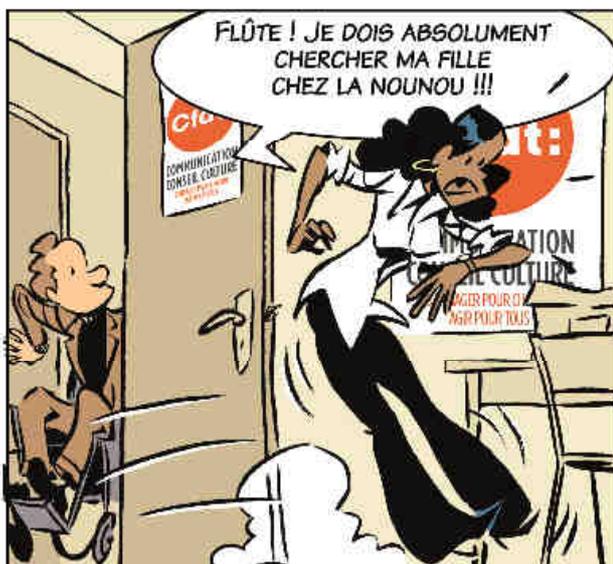
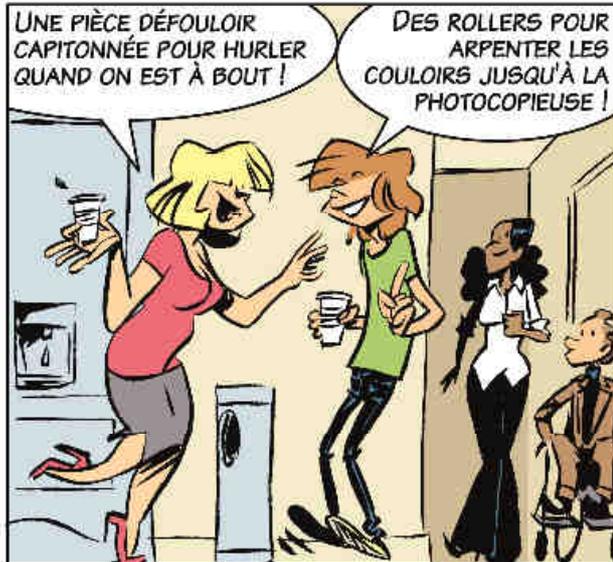
Qui sont les Organisations représentatives ?

Les Organisations Syndicales qui ont obtenu au moins 10% des suffrages, lors des dernières élections professionnelles (1er tour CE 2011).

Qui sont les Organisations Syndicales représentatives sur l'UES Gfi Informatique ?

CFDT 21,04 %, CFE-CGC 13,88 %, CGT 11,14 %, FO 14,31 %, et SUD 30,13 %.

SEMAINE DE LA QUALITÉ DE LA VIE AU TRAVAIL DU 16 AU 20 JUIN



SEMAINE DE LA QUALITÉ DE LA VIE AU TRAVAIL DU 16 AU 20 JUIN



QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

VOUS AVEZ TOUS DES IDÉES
POUR L'AMÉLIORER
LA CFDT VEUT VOUS ENTENDRE
POUR MIEUX VOUS DÉFENDRE



On a tous une
bonne raison
de rejoindre
la CFDT !

f3c-cfdt.fr



UNE CARTE
Votre travail, vous êtes bien placé(e)
pour en parler. Mais on ne vous
demande pas souvent votre avis.
La CFDT le fait.
**Alors allez-y ! Ensemble,
on peut changer les choses !**

ou deux...

UNE IDÉE !
SUR LA QUALITÉ DE LA VIE AU TRAVAIL

Cfdt:
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

**UNE CARTE
UNE IDÉE !**

Pour améliorer mes conditions
de travail, je propose:

Ne pas utiliser sur la voie publique.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES - HORS UES / Gfi Chrono Time

Au jour de la rédaction de cette communication, 27 mai, nous ne pouvons pas connaître les résultats du scrutin du 1^{er} tour du lundi 2 juin. Si le quorum n'est pas atteint (Plus de 50% de votants), un 2nd tour sera organisé avec le calendrier suivant :

Le vote s'effectue **par correspondance**.

Chaque salarié recevra le **matériel de vote envoyé à son domicile**, par Gfi le 6 juin.

Scrutin le **vendredi 27 juin 2014**.

Élection DUP à 2 effets :

Mesurer la représentativité des Organisation Syndicale (OS) : Si la **CFDT** obtient au moins 10% des suffrages, elle pourra désigner un Délégué Syndical (DS) **CFDT**. Ce DS pourra s'exprimer au nom des salariés et participer à la négociation des accords d'entreprise.

Élire vos représentants titulaires et suppléants.

Ne laissez pas les autres décider à votre place. Votez !

Voter c'est bien !

Voter pour **Tomas RODRIGUEZ** et **Max MERCADIER**, nos candidats CFDT, c'est mieux !

LE MENSUEL JUIN 2014

DES CANDIDATS MOTIVÉS !

Nous recherchons des candidats motivés pour les prochaines élections des représentants des salariés (CE, DP, DUP) qui auront lieu ...

Les élus et mandatés vont être renouvelés, aussi nous avons besoin de vous !

Un mandat d'élu est **passionnant** et très **formateur**. Vous apprendrez beaucoup sur le droit du travail bien sûr, mais aussi sur les rouages de l'entreprise, le travail en équipe. Vous serez en contact avec des salariés qui ne vivent pas du tout les mêmes situations que vous. C'est très **enrichissant** !

C'est aussi une façon de trouver sa place en agissant pour aider les autres.

Tous vos représentants CFDT (coordonnées en dernière page) sont à votre disposition pour répondre à vos questions sur les différents mandats. Mandat électif et/ou désignatif : Vous serez formés dès le début du mandat.

Pas de condition, pas de prérequis pour nous rejoindre, seule compte votre motivation.

Rejoignez-nous !



!INFORMATION SYNDICALE



Compte rendu d'activité

Gestion de votre CRA

- ▶ Votre profil courant
- ▶ Saisie et modification de votre CRA
- ▶ Consultation / Impression de vos CRA
- ▶ Abonnement transport
- ▶ Demandes de congés
- ▶ Supprimer un CRA
- ▶ Aide
- ▶ Organisations syndicales (UES)
- ▶ Revenir à l'intranet
- ▶ Se déconnecter
- ▶ En cas de problème

La communication des Organisations Syndicales ▶ [Organisations syndicales](#),

C'est juste en dessous de l'aide ▶ [Aide](#).

A notre avis, ça en fait même partie 😊 !



A tous les salariés qui n'ont pas accès à l'intranet de GFI, rapprochez-vous de votre représentant CFDT (coordonnées en dernière page) pour être régulièrement informés.

L'historique complet de nos communications en ligne sur : <http://cfdtgfi.jimdo.com/publications/>

LE MENSUEL JUIN 2014

ADHÉREZ À LA CFDT !



ÉMANCIPATION

DÉMOCRATIE

SOLIDARITÉ

AUTONOMIE

RESPECT

PLUS NOMBREUX, PLUS FORTS !

- Bienvenue aux salarié(e)s qui nous ont rejoints en adhérant à la **CFDT**.
- Si vous avez adhéré à la **CFDT** avant d'être salarié(e) GFI, signalez-vous auprès d'un(e) représentant(e).



COTISATION SYNDICALE = DEDUCTION FISCALE

66% du montant de la cotisation syndicale sont déductibles de l'impôt sur le revenu.
Les adhérents non imposables bénéficient d'un crédit d'impôt.

LES VALEURS DE LA CFDT

Émancipation

Donner aux adhérents et militants, les moyens d'être acteurs dans l'entreprise.

Démocratie

Faire porter par toute la CFDT les décisions prises à la majorité des adhérents

Respect des droits de l'homme

Reconnaître le droit des travailleurs et chômeurs

Autonomie

Donner la priorité à la cotisation en tant que moyen de financement.

Solidarité

Prendre en charge les salariés en difficulté

➤ Pour adhérer à la CFDT, contactez l'un(e) de nos représentant(e)s.

VOS CONTACTS CFDT A GFI

UES Gfi Informatique Catherine LINTIGNAT Déléguée Syndicale Centrale 06 45 81 26 02 cfdtgfi@yahoo.fr 	GFI INFORMATIQUE	Est	Contact CFDT	cfdttest@hotmail.com
		Ile de France	Consuelo FELIU LLOMBART Adélaïde DA COSTA	cfdt.gfi-industrie@hotmail.fr adel.dacosta.cfdt.gfi.idf@outlook.fr
		Méditerranée	Christophe SIMON	cfdt.med@gmail.com
		Nord	Christian TANGHE	cfdtnord@free.fr
		Ouest	Gaëtan RYCKEBOER	ouest.cfdtgfi@gmail.com
		Rhône Alpes	Contact CFDT	cfdtra@yahoo.fr
		Sud-Ouest	Contact CFDT	cfdt.gfi.sudouest@gmail.com
Hors UES	GFI INFORMATIQUE PRODUCTION	Stéphane GLAÇON	cfdt.gfi.ip@gmail.com	
	GFI PROGICIELS	Luc FOURNIER	cfdtprogiciels@yahoo.fr	
	COGNITIS	Sébastien LACREU	cfdt.cognitis@gmail.com	
	GFI CHRONO TIME	Tomas RODRIGUEZ	cfdt.gct@gmail.com	
	GFI CONSULTING	Yassine FARES	cfdt_consulting@yahoo.fr	
GFI BUS National/Paris Toulouse Bordeaux	Richard FOSSUO Didier GUERIN	cfdt.gfi.bus@gmail.com		
	GFI INFOGEN SYSTEM	Romain JOLIVOT	cfdt.infogen@gmail.com	

➤ Si vous souhaitez que **VOS** revendications soient portées par la **CFDT**, contactez vos représentants.